



INSTRUCTIONS DE COURSE

1/2 NATIONAL LASER de PRINTEMPS

FOUESNANT – 5 au 8 mai 2016



1 Chemin de Kersentic
29170 FOUESNANT
laser.fouesnant@gmail.com
www.cnfc.fr

Instructions de course
Demi-National LASER de Fouesnant - 5 au 8 Mai 2016
Centre Nautique de Fouesnant Cornouaille
Grade : 4

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers, précisées en annexe A « Prescriptions fédérales » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux. Le règlement national du classement national des coureurs AFL/FFV.
- 1.4 En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé sur les vitres du club house.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le club house.
- 4.2 a) Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre les coureurs ont l'interdiction d'aller sur l'eau.
b) A l'affalé de l'Aperçu, les coureurs peuvent rejoindre leur zone de course et le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 40 minutes après l'affalé de l'Aperçu.
Ceci modifie signaux de course.
- 4.3 Les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau conformément à la RCV 40. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant :

Date	Classe	Signal Avertissement	Course
Judi 5 Mai 2016	Toutes	14h30	A suivre
Vendredi 6 Mai 2016	Toutes	10h00	A suivre
Samedi 7 Mai 2016	Toutes	10h00	A suivre
Dimanche 8 Mai 2016	Toutes	10h00	A suivre

- 5.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est indiquée ci-dessus.
- 5.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14H00.

6. PAVILLONS DE CLASSE et FORMAT des COURSES

6.1 Si le nombre d'inscrits est inférieur ou égal à 80 bateaux dans une classe, les courses de cette classe se déroulent en flotte unique (cas des **Lasers Standard et Laser 4.7**).

6.2 Si le nombre d'inscrits est supérieur à 80 bateaux dans une classe, les concurrents de cette classe sont répartis en 2 groupes avec une phase qualificative et une phase finale suivant les règles définies ci-dessous (cas des **Lasers Radial**).

6.2.1 Phase de qualification (Laser Radial)

Durant la phase de qualification, les bateaux sont répartis en 'groupe Jaune' et 'groupe bleu'. Ces groupes sont, autant que possible, de taille et de niveaux équivalents.

Les répartitions sont affichées au tableau officiel d'information chaque jour avant l'ouverture de l'émergissement départ. Les feuilles d'émergissement des 2 groupes sont distinctes

(a) La répartition initiale est effectuée sur la base du dernier classement national AFL/FFV.

(b) Ensuite, pendant la phase de qualification, les bateaux sont de nouveau répartis à l'issue de chaque jour de course, à la condition que les deux groupes aient validé le même nombre de course et au moins deux au total. La répartition est faite par le logiciel FREG selon le rang au classement général comme suit :

Rang au classement général	Groupe
1er	Jaune
2	Bleu
3	Bleu
4	Jaune
5	Jaune

.... et ainsi de suite.

(c) Les répartitions sont basées sur le classement tel qu'il est connu chaque jour à 22h00, indépendamment des réclamations ou des demandes de réparation pas encore décidées.

(d) Si les 2 groupes n'ont pas validé le même nombre de courses à l'issue d'une journée, le groupe avec le moins de courses partira en premier le jour suivant et les courses se poursuivront selon la même répartition (pas de retour à terre pour changement de répartition).

(e) Chaque concurrent se verra remettre une flamme bleue et une flamme jaune à l'inscription. Il devra amarrer en tête de mât, chaque jour de course, la flamme de la même couleur que son groupe.

6.2.2 Phase finale (Laser Radial)

La phase finale débute au soir du jour où quatre courses au moins sont validées.

(a) Les bateaux sont assignés dans les groupes de la phase finale : Or (avec flamme Jaune) et Argent (avec flamme Bleue), sur la base de leur rang à l'issue de la phase de qualification. Les 2 groupes sont autant que possible, de même effectif et de sorte que le groupe Argent ne soit pas plus important que la groupe Or.

Les concurrents ayant les meilleurs rangs à l'issue de la phase de qualification courent toutes les courses de la phase finale dans la flotte Or et les concurrents ayant les rangs suivants courent toutes les courses dans le groupe Argent.

(b) Aucun recalcul du rang de la phase de qualification, après répartition des groupes de la phase finale, n'affectera les répartitions sauf en cas de décision de réparation qui peut promouvoir un bateau dans le groupe supérieur.

Seul le(s) bateau(x) ayant obtenu une réparation peut(vent) changer de groupe, et seulement avant le début des courses de la phase finale.

6.2.3 Restitution des flammes

Les concurrents doivent impérativement restituer leurs flammes dimanche 8 mai à l'issue des des courses.

6.3 PAVILLONS de CLASSE

6.3.1 Courses en flotte :

LASER STANDARD : Pavillon Blanc avec Sigle Laser Rouge

LASER 4.7 : Pavillon Jaune avec Sigle Laser Rouge

6.3.2 Courses en groupes :

Le pavillon de classe est constitué d'un Pavillon Vert avec sigle Laser rouge surmontant une flamme de la couleur du ou des groupes concernés.

(a) Phase de qualification

LASER RADIAL Groupe JAUNE : Pavillon Vert surmontant une Flamme Jaune

LASER RADIAL Groupe BLEU : Pavillon Vert surmontant une Flamme Bleue

(b) Phase finale

LASER RADIAL Groupe OR : Pavillon Vert surmontant une Flamme Jaune

LASER RADIAL Groupe ARGENT : Pavillon Vert surmontant une Flamme Bleue

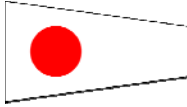
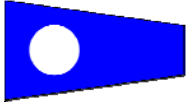
7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **Annexe B « Zones de Course »**.

8. LES PARCOURS

8.1 Les parcours sont décrits en **Annexe C « Parcours »**, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.

- 8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.
Les signaux définissant le parcours à effectuer seront :

Parcours	Signal	
Outer / Extérieur	Flamme Numérique 1	
Inner / Intérieur	Flamme Numérique 2	

- 8.3. Le cap compas approximatif de la première marque est, si possible, affiché sur le bateau du comité de course au plus tard avec le signal d'avertissement.
8.4. Les marques de parcours sont à laisser à bâbord sauf cas particulier des portes (voir 8.5)

9. MARQUES

Les marques de départ, de parcours, les portes et d'arrivée seront les suivantes :

De départ RADIAL et 4.7	Bateau viseur (voilier)
De départ STANDARD	Bouée conique blanche Ligue Bretagne de Voile
De parcours 1 et 2	Bouées coniques jaunes
Portes de parcours: 3a et 3b 4a et 4b	Bouées coniques orange Bouées coniques jaunes Centre Nautique Fouesnant
De parcours 5	Bouée cylindrique jaune
D'arrivée	Bouée cylindrique fine rouge
De changement de parcours	Sans

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe Zone de course**.

11. LIGNE de DEPART

11.1 LASER RADIAL et LASER 4.7

La ligne de départ est définie entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mât arborant un pavillon orange sur un bateau du comité de course à l'extrémité bâbord.

11.2 LASER STANDARD

La ligne de départ est définie entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et une bouée à l'extrémité bâbord.

- 11.3 **Bateaux en attente** : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent se tenir au minimum 100 mètres sous la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux. **Le comité pourra relever les numéros des bateaux en infraction en vue d'une instruction devant le jury.**

- 11.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS.

12. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange et le côté parcours de la marque d'arrivée.

13. SYSTEME DE PENALITE

- 13.1 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

- 13.2 Une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

14. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 14.1 Les temps limites et les temps cibles sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite du premier pour finir
Tous LASER	45'	60'

Le manquement à satisfaire au temps cible ne pourra faire l'objet d'une réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

14.2 Pour les épreuves courues en temps réel, les bateaux manquant à finir dans un délai de 15 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

15. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 15.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé dans le club house. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.
- 15.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour.
- 15.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury, située à proximité du club house. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 15.4 Les avis de réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 15.5 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.
- 15.6 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :
- Départ : Bateaux en attente,
 - Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
 - Publicité
 - Bateaux accompagnateurs
 - Evacuation des détritrus
 - Communication radio
- 15.7 Le dernier jour de la régata ou de la phase de qualification (cas des Lasers Radial, voir 6.2.2), une demande de réparation ou de réouverture d'instruction doit être déposée :
- a. dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture d'instruction a été informée de la décision la veille,
 - b. pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.
- Ceci modifie les RCV 66 et 62.2.

16. CLASSEMENT

16.1 3 courses doivent être validées pour valider la compétition.

16.2 Courses retirées

- Si moins de 4 courses sont validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses
- Si 4 courses ou plus sont validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.

16.3 Courses en groupes (cas des Lasers Radial):

Excepté pour le score retiré selon l'article 16.2, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses de la phase de qualification validées par les 2 groupes et de ses courses de la phase finale.

Les groupes Or et Argent n'ont pas besoin d'avoir validé le même nombre de courses dans la phase finale.

Les bateaux du groupe Or sont classés en premier, etc., dans la régata excepté un bateau disqualifié dans une course de la phase finale selon les RCV 5 ou 69.

17. REGLES DE SECURITE

17.1 Modalités de l'émargement au départ (sortie) et au retour

Les émargements départ et retour sont obligatoires à chaque départ et retour sur l'eau.

Pour chaque classe, l'émargement départ est clos à l'heure du premier signal d'avertissement et l'émargement retour est clos à l'heure limite de dépôt des réclamations du jour. Les tables d'émargement sont situées sous le barnum face au centre nautique.

- En cas de non émargement départ, le bateau qui n'a pas émargé avant l'heure limite sera pénalisé de 10% du nombre d'inscrits de son groupe de classement à la première course du jour qu'il a courue et qu'il aura finie,
- En cas de non émargement retour, le bateau qui n'a pas émargé avant l'heure limite sera pénalisé de 10% du nombre d'inscrits de son groupe de classement à la dernière course du jour qu'il a courue et qu'il aura finie.

Ces pénalités s'appliqueront sans instruction et seront calculées selon les modalités de la RCV 44.3. Ceci modifie la RCV 63.1. En cas de manquement délibéré ou répété, le comité de course se réserve le droit de déposer une réclamation à l'encontre du coureur concerné.

17.2 Un bateau qui abandonne ou quitte la zone de course entre deux courses doit se signaler au comité de course dès que possible.

18. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

18.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

18.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

19. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou un contrôleur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

20. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels portent une flamme orange.

21. BATEAUX ACCOMPAGNEURS

21.1 Définition de la zone de course :

- Avant le signal de départ, elle est comprise à l'intérieur d'une ligne située à 100 mètres de part et d'autre de la ligne de départ et de ses extrémités,
- Après le signal de départ, elle est obtenue à partir d'une ligne imaginaire à 100 mètres à l'extérieur de tout endroit où un bateau en course pourrait normalement se trouver,
- Pendant la phase d'arrivée: elle est étendue à la zone située entre la ligne d'arrivée et une ligne située à 50 mètres au vent de cette ligne.

21.2 Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors de la zone de course depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

21.3 La réglementation des conditions d'intervention des entraîneurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

22. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris peuvent être déposés à bord des bateaux officiels.

23. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

24. PRIX et PODIUMS

Outre les classements scratch Standard, Radial et 4.7, les classements généraux finaux comporteront les sous-classements suivants obtenus par extraction sans recalcul des points, s'ils comportent un nombre minimum de concurrents :

*** Laser Standard**

- Premier "Junior" - né(e) en 1997 ou après – 10 concurrents au moins
- Premier "Apprenti master" - né(e) entre 1972 et 1981 – 5 concurrents au moins
- Premier "Master" - né(e) entre 1962 et 1971 – 5 concurrents au moins
- Premier "Grand master" - né(e) en 1961 ou avant – 5 concurrents au moins

*** Laser Radial**

- Première "féminine" - 10 concurrentes au moins
- Première "féminine Junior" - née en 1997 ou après – 5 concurrentes au moins
- Premier "Cadet" - né(e) en 1999 ou après – 10 concurrents au moins
- Premier "Apprenti master" - né(e) entre 1972 et 1981 – 5 concurrents au moins
- Premier "Master" - né(e) entre 1962 et 1971 – 5 concurrents au moins
- Premier "Grand master" - né(e) entre 1952 et 1961 – 5 concurrents au moins
- Premier "Grand grand master" - né(e) en 1951 ou avant – 2 concurrents au moins

*** Laser 4.7**

- Première "féminine" - 10 concurrentes au moins

Premier "Cadet" - né(e) en 1999 ou après – 10 concurrents au moins
Premier "Minime" - né(e) en 2001 ou après – 10 concurrents au moins

* Classement Club - Premier "Club"

Le classement "Club" est obtenu par cumul des places au scratch du meilleur LASER STANDARD, des 2 meilleurs LASER RADIAL et du meilleur LASER 4.7 d'un même club. Si un club a moins de 2 concurrents en Laser Radial ou pas de concurrent en laser standard ou laser 4.7, le ou les manquants marquent un nombre de points égal au nombre des inscrits + 1 de la classe correspondante.

25. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Arbitres désignés :

Président du Comité de Course : BOURNOT Eric,

Comités de Course adjoints : CHARPENTIER Bruno, GUILLOUX Gilles

Comité Course Stagiaire : JAMES Terry

Président du Jury : HUMEAU Eric, Adjoint JACQ Cyril, Stagiaires MENOUE Jean-Claude et GUILLOU.

ANNEXE A - PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2013-2016

Applying to foreign competitors

RRS 64.3 (*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

RRS 67 (*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

RRS 70. 5 (*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 78 (*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

RRS 86.3 (*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 88 (*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

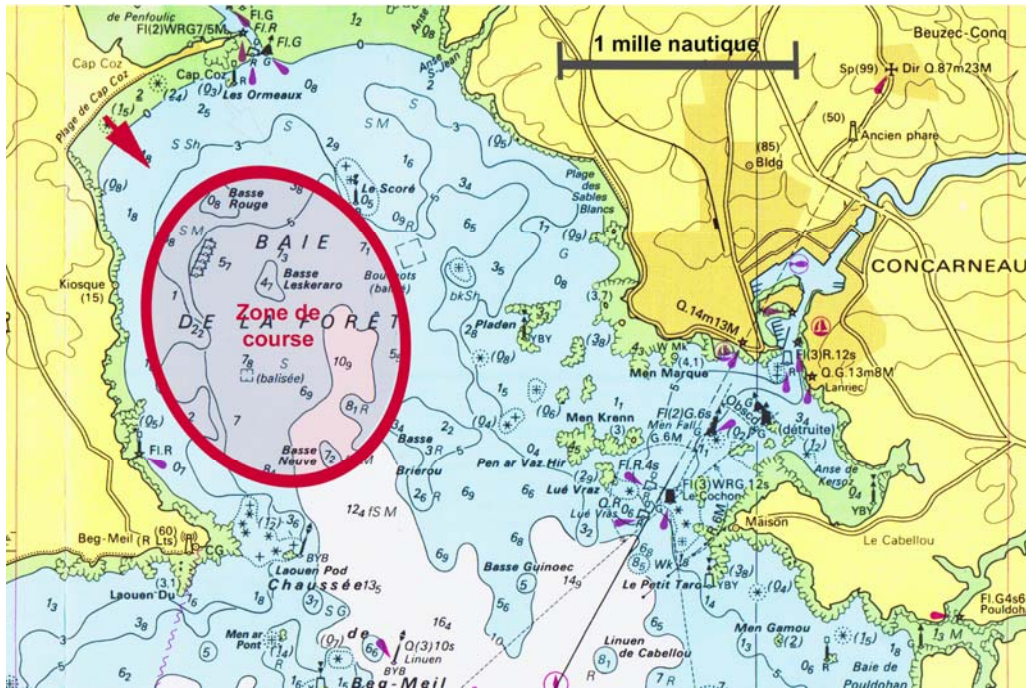
RRS 91 (*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

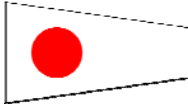
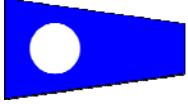
APPENDIX R (*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr

ANNEXE B - ZONES DE COURSE



ANNEXE C – PARCOURS

<p>Outer / Extérieur</p>	<p>Flamme Numérique 1 </p> <p>Départ – 1 – 2 – 3a3b – 2 – 3a3b – 5 – Arrivée Bouées à laisser à Bâbord (hors portes)</p>
<p>Inner / Intérieur</p>	<p>Flamme Numérique 2 </p> <p>Départ – 1 – 4a4b – 1 – 2 – 3a3b – 5 - Arrivée Bouées à laisser à Bâbord (hors portes)</p>

